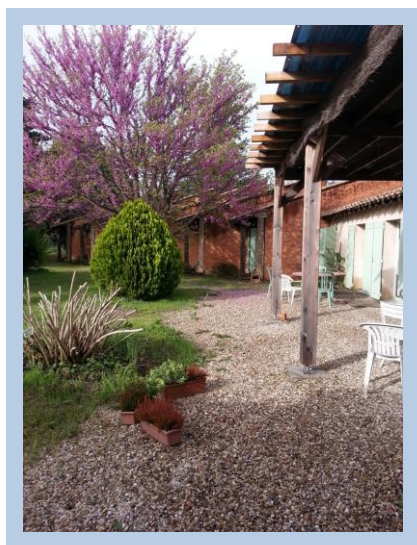


LIVRET D'ACCUEIL



Foyer de vie – Foyer d'accueil médicalisé



Service d'accueil de jour

2089 Chemin du MITAN
84300 CAVAILLON

Ce livret appartient à :

Nom :

Prénom :

Adresse :

Remis à l'intéressé le :

Si vous retrouvez ce livret, je vous remercie de bien vouloir me le retourner à l'adresse ci-dessous.

Les mots de BIENVENUE AU FDV –FAM – SAJ de l'AVEPH

Le mot du Président,

Tout d'abord, merci de nous avoir choisi pour vous accompagner un bout de chemin dans votre vie. Le Foyer dans lequel vous allez entrer et qui va devenir votre lieu d'habitation est avant tout ce que vous en ferez. C'est vous qui allez le faire vivre au milieu d'autres personnes qui, comme vous, vont y vivre et qui chercheront, comme vous, à y être heureux.

Nous nous mettons à votre service pour essayer de faire ensemble de ce temps passé au FDV – FAM – SAJ un moment unique où se mêleront le bien être, la recherche de la meilleure autonomie possible, et bien sûr, la construction patiente d'une vie choisie.

Président de l'association, je demande à vos parents ou tuteurs de nous rejoindre en son sein pour aider à réaliser tous ensemble le meilleur projet pour chacun.

Le Président de l'AVEPH,

Jacques MOULET

§§§§§§§§§§§§§§§§

Le mot du Directeur Général,

En entrant au FDV – FAM – SAJ , vous participez avec nous à la réalisation d'une grande œuvre solidaire. Vous le verrez, ici les gens sont accueillants, ouverts, et considèrent que ce qui est le plus important, c'est vous.

Nous serons à votre écoute, et nous avons besoin de votre parole pour avancer avec vous vers la réalisation de votre projet.

Afin de faciliter votre arrivée parmi nous, nous avons rédigé ce livret d'accueil. Il vous présente les FDV – FAM – SAJ et décrit l'organisation de la vie au quotidien, les habitudes à connaître, ainsi que vos droits et devoirs.

Bienvenue parmi nous.

Le Directeur Général,
Christian HALTER

§§§§§§§§§§§§§§§§

Présentation par l'équipe pluriprofessionnelle,

En arrivant au FDV – FAM – SAJ vous entrez, ainsi que votre famille, dans **l'Association Vauclusienne d'Entraide aux Personnes Handicapées** qui a créé et qui gère ces établissements depuis 1981.

Cela veut dire que vous participez comme résident du foyer à ce qui se fait, à ce qui se décide et s'organise pour vous.

Vos familles auront à voter chaque année aux Assemblées Générales de l'association sur les propositions qui leur seront présentées. Vous-même assisterez à ces réunions et aurez droit à la parole.

Le fonctionnement de l'association vous sera expliqué en détail par les administrateurs chargés de vous accueillir avec vos familles au sein de l'association.

Aux FDV – FAM – SAJ, vous pourrez exprimer ce que vous souhaitez, dire ce qui vous gêne ou qui ne vous plaît pas au moment du groupe de parole qui a lieu toutes les semaines.

Avec les équipes qui vont vous aider et vous accompagner vous déciderez, en lien avec vos familles si vous le souhaitez, de vos projets et ces indications seront inscrites et suivies dans votre projet personnalisé.

Ensuite vous signerez un contrat de séjour ou d'accueil avec l'établissement qui vous reçoit.

Voici la liste de vos droits :

- ◆ ***Le respect de votre dignité, de votre intégrité, de votre vie privée, de votre intimité et de votre sécurité***
- ◆ ***Une prise en charge et un accompagnement individualisé de qualité favorisant votre développement, votre autonomie et votre insertion, adaptés à votre âge et à vos besoins, respectant votre consentement éclairé***
- ◆ ***La confidentialité des informations vous concernant***
- ◆ ***L'accès à toute information ou document relatif à votre prise en charge, sauf dispositions législatives contraires***
- ◆ ***Une information sur vos droits fondamentaux et les protections particulières légales et contractuelles dont vous bénéficiez, ainsi que sur les voies de recours à votre disposition***
- ◆ ***La participation directe ou avec l'aide de votre représentant légal à la conception et à la mise en œuvre du projet d'accueil et d'accompagnement qui vous concerne.***

Mais aussi le rappel de vos devoirs :

Ils sont ceux qui permettent à chacun et à tous de vivre ensemble, en société dans le monde, sans nuire aux autres et en respectant leurs différences comme ils doivent respecter les vôtres.

Le règlement de fonctionnement vous donne les informations sur le déroulement des journées, les règles à respecter.

Les FDV –FAM- SAJ sont installés dans des locaux mis à disposition par notre partenaire et voisin, l'APEI de CAVAILLON.

Implantées sur la commune de CAVAILLON, les structures bénéficient d' un site agréable, en campagne.

Vous trouverez dans la ville proche, tous les commerces utiles, les services de santé dont vous pourriez avoir besoin (Cabinets infirmiers, kinésithérapeutes, médecins, etc...) des associations (il y en a 46) de tous ordres (sportives, de réflexions, de loisirs, centrées sur des activités manuelles, politiques, etc...) et également l'accès aux cultes. Tous ces renseignements, de même que ceux concernant les possibilités d'hébergement temporaire dans la ville, pourront vous être donnés par l'Office du Tourisme de la ville de CAVAILLON

Place François Tourel

BP 176

84305 Cavailon cedex

Tél : 04 90 71 32 01

Fax : 04 90 71 42 99

info@cavaillon-luberon.com



QUELQUES MOTS SUR L'ASSOCIATION QUI VOUS RECOIT :

L'Association Vauclusienne d'Entraide aux Personnes Handicapées a créé et gère des établissements et services accueillant des personnes handicapées mentales et des personnes souffrant de maladies psychiques :

- **Foyer d'hébergement La Roumanière**, Place de l'église - 84440 ROBION
- **Service d'Accompagnement à la Vie Sociale renforcé "St Jacques"** 250, Cours Carnot -84300 CAVAILLON
- **Etablissement et Service d'Aide par le Travail La Roumanière**, Place de l'église - 84440 ROBION
- **Antenne ESAT La Roumanière**, 1860 Avenue de la FOLIE - 84005 AVIGNON Cedex 1
- **Foyer de vie–Foyer d'accueil médicalisé–Service d'accueil de jour**, 2089 Chemin du MITAN -84300 CAVAILLON
- **Service d'Accompagnement à la Vie Sociale "St Jacques"** 250, Cours Carnot - 84300 CAVAILLON
- **Entreprise Adaptée "Le Châtaignier"** 447 avenue Prosper Mérimée - 84300 CAVAILLON
- **AVEPH Centre de formation** 447 avenue Prosper Mérimée - 84300 CAVAILLON

Ces établissements et services accueillent les personnes en fonction du degré et de la nature de leur handicap. Pour y entrer, il faut effectuer une demande motivée et bénéficier d'une orientation délivrée par la CDAPH (Commission des droits et de l'Autonomie des Personnes Handicapées).

Les structures qui vous accueillent

Les résidents accueillis doivent avoir atteint l'âge de 40 ans. Nos structures sont donc spécialisées dans le domaine du vieillissement de la personne handicapée.

Créé en janvier 2006, le Foyer de vie était intégré dans le village de COUSTELLET, sur la place du marché, Les activités de jour se déroulent dans le cadre d'un Service d'Accueil de Jour.

En avril 2010, nous avons obtenu la médicalisation de 7 places pour prendre en compte les besoins des personnes handicapées vieillissantes.

En aout 2010, nous avons emménagé dans les locaux actuels dans l'attente de la construction d'un nouvel établissement, par le GCSMS.

Les chambres sont individuelles équipées pour la plupart d'un lavabo. La salle à manger collective donne sur une terrasse ensoleillée et ouvre sur un parc arboré où vous pourrez vous promener à votre guise.

Votre vie quotidienne sera rythmée par les horaires d'activités et de repas. Vous participerez aux services collectifs (vaisselle, mise ou déserte de table, etc...) vous respecterez les règles de vie (horaires, demandes de sortie, etc...).

Vous construirez avec vos éducateurs votre projet personnalisé. Votre famille, peut y être associée, si vous le souhaitez.

En cas de curatelle ou Tutelle, le projet sera obligatoirement présenté au représentant légal.

Ce lieu est votre lieu de résidence ou d'accueil pour la journée. Votre chambre est la votre et votre intimité y est sacrée. L'équipe qui vous accompagne s'engage à vous respecter et à mettre en œuvre dans le quotidien les prescriptions de la bientraitance.

ANNEXES INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

Les FDV-FAM-SAJ sont assurés auprès de la MAIF pour :

- Responsabilité civile couvrant les dommages corporels, les dommages matériels, les dommages immatériels
- Assurance multirisque (incendie, vol, bris de glaces, bris de machines ...).

De votre côté l'adhésion a une assurance responsabilité est obligatoire, vous devrez nous fournir chaque année l'attestation d'assurance renouvelée.

Votre accompagnement sur le plan médical et paramédical :

Le médecin coordonateur de l'établissement se tient à votre disposition tous les mercredis matin de 9h00 à 10 h00.

Vous pouvez le rencontrer à votre demande, et il peut également souhaiter s'entretenir avec vous.

En cas de besoin de soin, vous serez orienté vers les médecins libéraux locaux. Un professionnel de l'établissement vous y accompagnera. Le paiement des consultations libérales reste à votre charge.

Pour connaître les règles de vie nous vous invitons à consulter les règlements de fonctionnement du FDV-FAM et du SAJ.

Quelques extraits :

« *Il vous est possible de posséder **un téléphone portable** et de l'utiliser raisonnablement jusqu'à 22 heures ...la consommation d'alcool, de drogue est formellement interdite dans l'établissement... **la consommation de tabac est interdite** dans les locaux de l'établissement. Les fumeurs disposent de cendrier à l'extérieur..* Chacun doit **observer une tenue et un comportement correct** dans les relations qu'il entretient avec les autres résidents et les encadrants. »

VOS DROITS

ACCES A VOS DOSSIERS ADMINISTRATIF ET MEDICAL

Données médicales

Les données médicales sont transmises au médecin de l'établissement et sont protégées par le secret médical.

Vous pouvez, par l'intermédiaire d'un médecin que vous aurez désigné, exercer votre droit d'accès et de rectification. Ce droit s'exerce auprès du médecin référent de l'établissement.

La communication des données médicales est possible par l'intermédiaire d'un praticien que vous, ou votre représentant légal, aurez désigné à cet effet.

Le praticien vous communiquera, à vous ou votre représentant légal, les informations médicales dans un langage clair et compréhensible.

Autres données concernant votre accompagnement

L'information relative à votre prise en charge est protégée par le secret professionnel auquel sont tenus l'ensemble des personnels sociaux, soignants, administratifs ainsi que les responsables associatifs bénévoles.

Vous avez accès, sur demande auprès du Directeur Général ou du personnel représentant l'autorité (Directeur), à toute information vous concernant. A cet effet, il est constitué dans l'établissement pour chaque personne accueillie un dossier où sont centralisées toutes les informations nécessaires au suivi de sa prise en charge.

Pour toute contestation ou réclamation, vous avez la possibilité de contacter le médecin de l'établissement ou le Directeur Général, ou le Directeur.

Par ailleurs, les informations vous concernant font l'objet d'un traitement automatisé dans les conditions prévues par la loi 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et libertés individuelles.

Vous pourrez vous opposer à ce que les informations nominatives vous concernant fassent l'objet d'un traitement informatisé, dans les conditions fixées à l'article 26 de la loi 78-17 du 6 janvier 1978.

RECOURS A UN MEDIATEUR EN CAS DE NON RESPECT DE VOS DROITS **(loi 2002-2 du 2 janvier 2002)**

En cas de réclamation, de non respect de vos droits, vous pouvez contacter le Directeur de l'établissement ou le Président de l'Association. Par ailleurs si vous le jugez nécessaire, vous pouvez gratuitement, vous ou votre représentant légal, sur simple demande faire appel à un médiateur. Vous pouvez choisir ce médiateur sur la liste des Personnes Qualifiées de votre département, jointe en annexe de ce présent livret. Ces médiateurs sont prévus pour assister et orienter toute Personne en cas de désaccord avec l'établissement.

PARTICIPATION A LA VIE DE L'ETABLISSEMENT

Vous êtes invité tout au long de votre séjour à participer à la vie de l'établissement, notamment:

- par les enquêtes de satisfaction qui vous sont adressées au moins une fois par an; en effet, vos commentaires et suggestions nous seront précieux pour améliorer nos prestations.
- par d'éventuels groupes d'expression organisés ponctuellement.
- par le Conseil à la vie sociale qui donne son avis et peut faire des propositions sur tous sujets concernant le fonctionnement de l'établissement.
- par la réunion mensuelle des résidents,
- par les réunions statutaires et exceptionnelles organisées par l'AVEPH.

L'association organise des rencontres collectives des familles, avec ou sans les professionnels, pour traiter de thèmes ayant trait à la vie de l'établissement. Il est essentiel d'y participer.

PLAN D'ACCES



MOYENS D'ACCES :

En voiture, en venant du Nord sortir de l'autoroute A7 à Avignon sud. Prendre la direction APT et suivre la RN 100 jusqu'à l'accès vers Cavaillon.

En venant du Sud, sortir de l'autoroute A7 à Cavaillon. Prendre la direction Cavaillon, après le pont sur la Durance, au rond-point prendre à droite direction APT. Suivre cette direction jusqu'à un carrefour indiquant cheval blanc à droite. Prendre Cheval blanc « la cannebière » jusqu'à un panneau de limitation à 60 Km/h où vous tournerez à gauche dans le virage.

Nos numéros d'appel :

- **FDV-FAM-SAJ : 04 90 04 64 82**
- **Fax : 04 90 71 18 29**

HORAIRE D'ACCUEIL ADMINISTRATIF :

Les lundi-mardi et jeudi de 9h30 à 16h30, le mercredi de 9h30 à 11h30.

Pour toute information complémentaire relative à votre accueil, la secrétaire reste à votre disposition pour répondre à vos interrogations ou vous diriger vers la personne compétente.

Tableau de révision

DATE	MOTIF
15/05/2013	Création